

Solutions techniques et innovantes pour l'assainissement non collectif

- Filières traditionnelles
- Filières agréées
- Postes de relevage



Sebico
sebico.com

L'expérience de Sebico, son expertise, la qualité et la profondeur de son offre en font un acteur reconnu et respecté.

● L'expertise

Ancienneté: plus de 40 ans d'expérience à l'écoute de l'évolution du marché.

Un service R&D intégré: des recherches en laboratoire qui permettent de faire évoluer les techniques et les matériaux; des développements de produits innovants couronnés de brevets, de qualité, parfaitement dimensionnés pour répondre aux besoins des utilisateurs et aux enjeux environnementaux et sanitaires.

● Les valeurs

Qualité: des produits soumis à un contrôle qualité rigoureux et fabriqués dans le respect des normes en vigueur.

Proximité: 6 usines en France et une distribution au plus proche des chantiers pour un meilleur service, contribuant ainsi au développement de l'économie locale et limitant l'impact carbone.

Normes: un engagement permanent dans la réglementation et la normalisation (DTU64.1, Normes 12566...), socles fondateurs d'un Assainissement Non Collectif de qualité

● les atouts

Une gamme: un large choix de solutions complètes adaptées à chaque projet en filières traditionnelles, filtres compacts agréés et microstations à cultures fixées agréées. Des produits fabriqués en béton, en polyéthylène ou en polyester selon les process maîtrisés du démoulage différé, du rotomoulage et de l'enroulement filamentaire.

Un accompagnement: un service SAV et maintenance interne qui suit le produit de sa livraison à sa mise en service et durant son utilisation

Un entretien affiché: des actions précises avec périodicité détaillée clairement dans les guides d'utilisation, notices de pose et d'entretien.

Le réseau Aquameriste, constitué d'entreprises sélectionnées et formées régulièrement pour apporter le meilleur service à l'utilisateur.



Sommaire

pages

2-5

Présentation de Sebico / Sommaire
Réglementation / Parlons le même langage

6

FILIÈRES TRADITIONNELLES

- 6-9 Dispositifs de traitement
- 10-11 Bacs dégraissateurs
- 12-16 Fosses toutes eaux
- 17 Fosses septiques eaux vannes
- 18-19 Préfiltres-décofiltres
- 20-21 Chasses automatiques
- 22-24 kits pour filtre à sable



25

FILIÈRES AGGRÉÉES

- 25-27 Station Septodiffuseur
- 28-31 Filtre compact Biomeris
- 32-37 Microstations Aquameris



38

POSTES DE RELEVAGE

- 38-42 Gamme Drain'Up

- 43-46 Boîtes d'assainissement
- 47 Ventilation de la filière
- 48 Accessoires
- 49-50 Rehaussements
- 51 Conseils de pose des appareils enterrés



Réglementation



Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la réglementation sur l'assainissement non collectif s'est renforcée et continue d'évoluer. Les objectifs poursuivis par ces textes peuvent se résumer ainsi :

- d'une part, remédier aux insuffisances constatées en matière d'assainissement non collectif et notamment susciter une plus grande rigueur dans l'analyse de l'aptitude des sols à ces techniques, dans le choix des filières, la mise en œuvre des dispositifs et leur entretien,
- d'autre part, redonner sa place à l'assainissement non collectif comme traitement à part entière auprès des responsables municipaux. Lorsque les conditions techniques requises sont mises en œuvre, ces filières garantissent des performances comparables à celles de l'assainissement collectif, permettent de disposer de solutions économiques pour l'habitat dispersé, en évitant de concentrer les flux polluants et de mettre en œuvre de petites stations d'épuration posant d'importants problèmes d'exploitation.

(extrait de la circulaire du 22 mai 1997)

Marquage CE des fosses septiques

Le marquage CE des fosses septiques selon la norme EN 12566-1 garantit les caractéristiques du produit :

- volume,
- étanchéité,
- résistance à l'écrasement,
- efficacité hydraulique.

Il est obligatoire :

- pour les fabricants depuis le 30 novembre 2005
- pour les négociants depuis le 31 mai 2006

Arrêtés du 7 mars et 27 avril 2012 modifiant les arrêtés du 7 septembre 2009

Ils définissent :

- les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 Équivalents Habitants (charge polluante organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05);
- les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif;
- les dispositions générales permettant l'agrément de nouveaux procédés de traitement;
- les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges.

NF DTU 64.1

Elle concerne la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif des maisons individuelles jusqu'à 20 pièces principales.

Elle est composée de 2 parties :

- partie 1.1 : cahier des clauses techniques types
- partie 1.2 : critères généraux de choix des matériaux
- partie 2 : cahier des clauses administratives types

Vous trouverez un résumé des textes réglementaires et normatifs dans la page «réglementation» de notre site internet www.sebico.fr

Agréments

Pour être agréés, les dispositifs de traitement doivent respecter :

- les performances épuratoires : 30 mg/l pour les MES et 35 mg/l pour la DB05;
- les principes généraux définis par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié ;
- les spécifications techniques contenues dans des documents de référence (NF DTU 64.1, série NF EN 12566).

À l'issue de cette évaluation, l'organisme notifié établit un rapport technique contenant une fiche descriptive.

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiés au Journal Officiel de la République Française.

Parlons le même langage

Par assainissement non collectif on désigne tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

aérobie

Condition remplie en présence d'oxygène dissous, de nitrites et de nitrates.

anaérobie

Condition remplie en l'absence d'oxygène dissous, de nitrites, de nitrates et de sulfate.

bac dégrasseur

Ouvrage ou dispositif destiné à séparer des eaux usées les graisses, huiles et autres matières flottantes.

boîtes de branchement, de répartition, de bouclage et de collecte

Enceinte, munie d'un élément de fermeture amovible réalisé sur un branchement ou un collecteur qui permet depuis la surface l'accès de matériel, mais ne permet pas l'entrée des personnes.

boue

Mélange d'eau et de matières solides séparées au cours d'une collecte ou d'un traitement d'eaux usées.

dispositif de pré-traitement

Ouvrage permettant de réduire les teneurs en matières en suspension des eaux envoyées sur l'étape de traitement.

eaux usées domestiques

Eaux provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et installations similaires.

eaux ménagères

eaux usées domestiques à l'exclusion des matières fécales et des urines.

eaux vannes

Eaux usées domestiques contenant exclusivement des matières fécales et des urines.

eaux pluviales

Eaux issues des toitures et des surfaces imperméables.

N.B. Les eaux de pluie ne sont jamais admises ni dans la fosse septique, ni dans le système de traitement.

épandage

Filière destinée à traiter et évacuer dans le sol en place des eaux usées domestiques prétraitées.

étude du sol

Elle permet d'orienter le choix de la filière et le mode d'évacuation des eaux usées traitées à la parcelle selon la nature du sol.

exutoire

Site naturel ou aménagé où sont rejetées les eaux traitées.

filtre compact

Le filtre compact est une filière agréée. Il est constitué d'une fosse toutes eaux pour le prétraitement et un filtre pour le traitement de l'ensemble des eaux usées domestiques issues de l'habitation. Le filtre est composé d'un massif filtrant, il fonctionne selon le principe du filtre à sable.

fosse septique

Réservoir fermé de décantation dans lequel les boues décantées sont en contact direct avec les eaux usées domestiques traversant l'ouvrage. Les matières organiques solides y sont partiellement décomposées par voie bactérienne anaérobiose.

N.B. Elle est dite « toutes eaux » lorsqu'elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques issues de l'habitation.

hydromorphie

Aptitude d'un sol à la rétention d'eau, soit en permanence, soit à certaines périodes de l'année.

matières en suspension

Concentration en masse contenue dans un liquide normalement déterminée par filtration d'un échantillon et évaporation à sec déterminées dans des conditions définies.

microstation

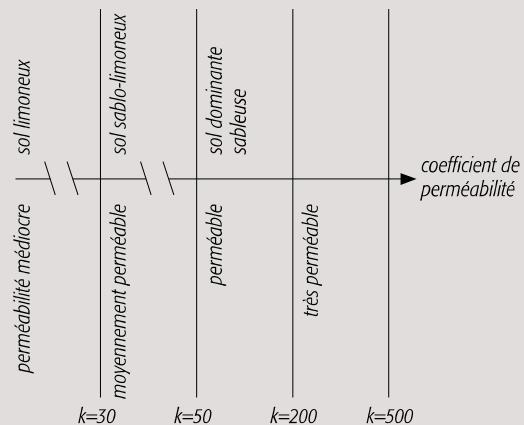
La microstation est une filière agréée. Elle assure à la fois le prétraitement et le traitement de l'ensemble des eaux usées domestiques issues de l'habitation. Le principe repose sur une dégradation de la pollution par des bactéries dont le développement est maintenu par leur oxygénéation via un surpresseur. La microstation à culture fixée supporte mieux les variations de charges et présente un meilleur rendement épuratoire.

nappe phréatique

Niveau au-dessous duquel le sol est saturé d'eau.

perméabilité

Capacité du sol à infiltrer l'eau. Cette capacité est mesurée par le coefficient de perméabilité K exprimant une hauteur d'eau infiltrée par unité de temps.



préfiltre

Dispositif destiné à protéger l'ouvrage de traitement.
N.B. Il peut être ou non intégré à la fosse septique.

système d'alimentation séquentielle

Dispositif destiné à recueillir un volume donné, avant de le restituer.

tuyau d'épandage

Tuyau régulièrement fendu ou perforé permettant le passage des eaux prétraitées dans le système de traitement.

N.B. Les tuyaux d'épandage posés en fond de filtre à sable drainé sont appelés tuyaux de collecte.

ventilation

Dispositif permettant le renouvellement de l'air à l'intérieur des ouvrages, afin d'évacuer les gaz de fermentation issus de la fosse septique.

vidange

Opération consistant à l'enlèvement d'un volume fluide.

Bac dégraisseur en béton

- Béton haute résistance.
- Dimensionnement optimal assurant la séparation des graisses.
- Entrée et sortie munies d'un joint souple à lèvre Ø 100 mm qui assure l'emboîtement et l'étanchéité du raccordement (modèles 300 et 500 litres).
- Manutention facilitée par anneaux de levage.
- Rehausse disponibles.

Rehausse

CRRHVP

- en polyéthylène
- hauteur 20 cm
- reçoit le couvercle en béton CVVB

CRVB

- en béton
- hauteur 20 cm
- reçoit le couvercle en béton CVVB

RH201B

- pour bac B201B
- en béton
- hauteur 33 cm
- reçoit le couvercle du bac B201B

voir pages 49-50 (rehausse)

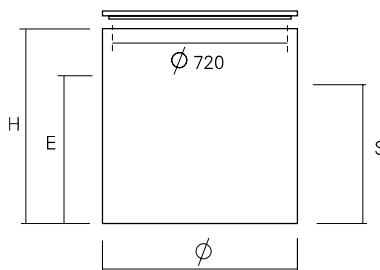


Réf.	Vol. utile (litres)	Poids (Kg)	Ø (m)	L (m)	I (m)	H (m)	E (m)	S
B201B	200	329	0,80	-	-	0,80	0,58	0,56
B300B	300	300	-	1,19	0,79	0,68	0,50	0,46
B500B	500	450	-	1,19	0,79	0,92	0,74	0,71

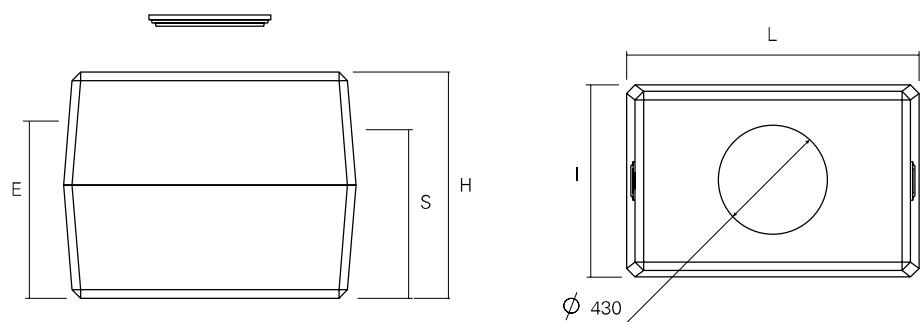
E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être différents selon l'usine de production, il faut impérativement vérifier ces éléments avant le démarrage de l'installation. En cas de litige, notre responsabilité ne pourra être engagée.

Modèle B201B



Modèles B300B et B500B



Le bac dégraisseur est destiné à la rétention par flottation des matières lipidiques, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.

Il tranquillise l'effluent, évite le colmatage des canalisations et espace la fréquence des vidanges de la fosse.

Équipement

Les bacs sont munis d'un système de diffusion qui répartit et tranquillise l'écoulement des eaux ménagères chargées en graisses et en déchets.

Évacuation

Ce traitement effectué, les eaux ménagères dégraissées s'évacuent par trop-plein vers la fosse septique toutes eaux.

Séparation

Le bac assure la séparation des graisses, qui remontent pour former une croûte, ainsi que la rétention des matières lourdes, qui se déposent pour composer les boues.